

ligne
tram

D

Bordeaux Métropole, le sens de la ville



info
travaux

• BORDEAUX • LE BOUSCAT • BRUGES • EYSINES

Vigilance

Lundi 12 août 2019 :

Démarrage des essais de circulation des rames de la ligne D du tramway, de jour comme de nuit, entre les stations Quinconces et Mairie du Bouscat.

Le stationnement, le dépassement et la circulation de tout véhicule sont strictement interdits sur l'ensemble des voies réservées à la circulation du tramway.

Pour toute question, contactez les médiateurs du chantier, joignables du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Robin Greco : 06 68 79 81 00

Marie Saragueta : 06 69 23 52 83

Vous souhaitez recevoir les informations du chantier ?

Inscrivez-vous à l'adresse mail suivante : mediateur@tram-d.com



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
T. 05 56 99 84 84
www.bordeaux-metropole.fr

merci de votre compréhension

Pour en savoir plus : tramway.bordeaux-metropole.fr

Pour ma sécurité, je respecte...

La signalisation

Passage d'une voie de tramway



Attention !

Vous approchez d'une voie de tramway. Soyez vigilant et ralentissez.

Traversée d'une voie de tramway



Attention !

Situé aux intersections avec la voie du tramway, ce panneau est souvent accompagné du feu rouge clignotant et rappelle que le tramway est prioritaire.

Voie réservée au tramway



Interdiction d'y circuler ou d'y stationner.

Feu rouge clignotant



**ROUGE CLIGNOTANT
ARRÊT ABSOLU**

Arrêt absolu !

Présent à certaines intersections, notamment aux giratoires, ce feu signale le passage imminent d'une ou de plusieurs rames. Lorsqu'il clignote, l'arrêt est obligatoire, et le redémarrage ne peut s'entreprendre qu'une fois le feu éteint.

Feu rouge clignotant piétons



Interdiction de traverser la plate-forme !

Ce feu est placé dans certaines zones et gère les traversées piétonnes de la plate-forme. Lorsqu'il est rouge, il annonce l'arrivée imminente de rames dans les deux sens et l'interdiction absolue de traverser la plate-forme.

Les règles suivantes

Règle 1 :

Je ne marche pas sur la plate-forme du tramway, j'utilise les trottoirs. Si je dois traverser la plate-forme, j'emprunte les passages piétons équipés de feux. Avant de m'engager, je m'assure qu'aucune rame n'arrive. Enfin, je fais attention aux rails en traversant.

Règle 2 :

Je me tiens à distance de la plate-forme délimitée par des inserts métalliques appelés « lisses ». Dans tous les cas, quel que soit mon mode de transport, je dois ralentir et redoubler de vigilance à l'approche de la plate-forme du tramway.

Règle 3 :

Je ne circule ni ne stationne sur la plate-forme du tramway. La circulation et le stationnement, même momentanés (y compris pour les livraisons), sont interdits sur la plate-forme du tramway. L'interdiction vaut pour tous les véhicules, mais aussi pour les rollers et les piétons.

Règle 4 :

Aux carrefours, je ne m'engage que lorsque la voie est libre. Je dois respecter le feu tricolore et vérifier si la voie est libre avant de traverser. Même si le feu est vert, je ne m'engage pas si je risque de me retrouver bloqué sur la plate-forme. Afin de libérer rapidement celle-ci, je vérifie toujours que la voie devant moi est dégagée.

Règle 5 :

Je laisse la priorité au tramway en toutes circonstances. En l'absence de feu de signalisation ou si celui-ci est en panne, je dois laisser le tramway passer avant de m'engager.